



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE N° 1940 /SPCSJ/2022
portant renouvellement de la composition du comité local du
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LE PREFET DE LA REUNION

- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- VU** le décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2018-0146 du 16 septembre 2022 portant nomination de Mme Christine TORRES, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 1369 du 3 mai 2007 modifié portant création d'un comité local pour le fonctionnement à l'échelon régional du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Sur proposition de la sous-préfète chargée de mission cohésion sociale et jeunesse,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le comité local de La Réunion du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, est composé comme suit :

➤ Membres ayant voix délibérative

- Le préfet de La Réunion ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- Trois directeurs de services régionaux de l'Etat ou leurs représentants :
 - De l'agence régionale de santé Océan Indien,
- Titulaire : M. Gérard COTELLON

- Suppléant : Mme Roselyne COPPENS
- De la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
 - Titulaire : Damienne VERGUIN
 - Suppléant : Mme Isabelle ALLIOT-MICHOUX
- Du secrétariat général commun de la préfecture,
 - Titulaire : Mme Laurence TCHEKEMIAN
 - Suppléant : Mme Hélène COUIC
- Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale :
 - Représentants du Département désignés par le Président du Conseil Départemental :
 - Titulaire : Mme Amandine HOAREAU
 - Suppléant : Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY
 - Représentants de la Région désignés par le Président du Conseil régional :
 - Titulaire : Mme Régine CHANE-HONG
 - Suppléant : Mme Evelyne CORBIERE
 - Représentants des maires :
 - Titulaire : Mme Karine MOUNIEN
 - Suppléant : Mme Christine PIANG SIIONG
- Deux membres représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :
 - Titulaire : Mme Marie-Catherine MARGUERITE
 - Suppléant : Mme Christelle ALHAIRE
 - Titulaire : M. Sylvain BATY
 - Suppléant : Mme Françoise BELON
- Neuf membres représentant les personnels et proposés par les organisations syndicales :
 - Représentants de l'Union interprofessionnelle de La Réunion – Syndicat Interco – Confédération française des travailleurs (C.F.D.T.)
 - Titulaire : M. Expédit LOCK FAT
 - Suppléante : Mme Patricia POINTECOUTEAU
 - Représentants de l'Union départementale Force ouvrière (F.O.) de La Réunion :
 - Titulaire : M. Nelson TECHER
 - Suppléant : M. Alex FONTAINE
 - Représentants de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) de La Réunion :
 - Titulaire : Mme Catherine HOARAU
 - Suppléante : Mme Karine DEFROMONT
 - Représentants de la Confédération générale du travail de La Réunion (C.G.T.R.) :
 - Titulaire : M. Didier DAMOUR
 - Suppléant : M. HOW-SIK Didier

- Représentants de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (C.F.E. - C.G.C.) de La Réunion :
 - Titulaire : Mme Caroline GALLIN
 - Suppléant : M. Jacky-Michel FRANCOISE
- Représentants de l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) :
 - Titulaire : M. Charles-Henry FONTAINE
 - Suppléante : M. Joël HAMILCARO
- Représentants de la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.) :
 - Titulaire : M. Yann NIRLO
 - Suppléant : M. Léandre BILLAUD
- Représentants de l'Union syndicale Solidaires :
 - Titulaire : Mme Zohra GIVRAN
 - Suppléant : Mme Anne-Kelly SEVERIN
- Représentants de la FA FP
 - Titulaire : Mme Sandrine GRONDIN
 - Suppléante : Mme Marie Cindy THOMAS
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées, sur proposition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) du département où se situe le chef-lieu de région.
 - Titulaire : M. Pierre REYNAUD
 - Suppléant : Mme Marie-Rufine PITOU
 - Titulaire : M. Pierre RODDIER
 - Suppléant : M. Aristide PAYET
 - Titulaire : M. Jean-Marc MAILLOT
 - Suppléant : M. Alix RODIER
 - Titulaire : M. Jacques PAIN
 - Suppléant : Mme Myriam CASTAGNE
 - Titulaire : Mme Danièle PAYET
 - Suppléant : Mme Carole HEINRICH

➤ Membres ayant voix consultative

- Trois personnes désignées par le préfet en raison de leur compétence dans le domaine du handicap :
 - M. Laurent MORTELETTE, Responsable de service Pole Projets – Organisation - Accompagnement FSE de la Direction des opérations de Pôle emploi ;

- Mme Laurence ALSATE-MONTAGNE, déléguée régionale de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées;
- M. Moïse FONTAINE, directeur territorial de l'ALEFPA ou son représentant ;
 - M. le directeur des finances publiques ou son représentant ;
 - Mme Laure BEN MOUSSI, Directrice territoriale handicap FIPHFP, au sein de la direction régionale de la Caisse des Dépôts Réunion – Océan Indien.

ARTICLE 2 : Les membres du comité local sont nommés pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois, excepté les représentants des employeurs de la fonction publique territoriale nommés pour une durée de six ans, renouvelable une fois.

En cas de vacance survenant pour quelque cause que ce soit avant l'expiration du mandat d'un membre titulaire ou suppléant, il est procédé à son remplacement pour la durée restant à courir de ce mandat.

ARTICLE 3 : Mme la sous-préfète chargée de mission cohésion sociale et jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 28 septembre 2022

Pour le préfet et par délégation,
La Sous-préfète chargée de mission
cohésion sociale et jeunesse



Christine TORRES